

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2013

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, CHABROL, POUQUET, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes CHABRELIE, POLTORAK, PERETTI, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS excusés : Melle PUIVIF, Monsieur EVENE, Monsieur DELPLANQUE.  
Jacqueline POLTORAK en retard.

Céline CHAMINADE a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h.

Préalablement à la lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire et les conseillers municipaux se recueillent à la mémoire des personnes disparues récemment.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2013**

Mise aux voix : le procès-verbal du 14 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Création d'un budget annexe Halle des Sports**

Considérant que le Syndicat de gestion du collège va être dissous au 31 décembre 2013 et que la Commune de Lanouaille en reprend la gestion.

Vu la nécessité de créer un budget annexe qui s'intitulera Halle des Sports afin de retracer les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

#### **3. Admission en non valeur d'une somme de 629,90 €**

Le trésorier propose l'admission en non valeur de la somme de 629,90 € correspondant à des sommes impayées de cantine scolaire dont les poursuites sont restées infructueuses.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

#### **4. Décision modificative n° 4 : budget principal**

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2041642	Subvention d'équipement à la chaufferie bois	+ 5100	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 6100
Op 79 2313	Travaux de voirie	+ 4855			
Op 97 2315	Plagne	- 4855			
Op 85 2188	Matériel	+ 450			
Op 90 2315	Bâtiment	+ 550			
<i>TOTAL</i>		<i>+ 6100</i>	<i>TOTAL</i>		<i>+ 6100</i>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
60621	Combustibles	+ 3000	6419	Remboursement sur rémunération	+ 2100
63512	Taxes foncières	- 2050	74718	Fonds d'amorçage rythmes scolaires	+ 815
60633	Fournitures de voirie	+ 1900	74832	FDTP	- 1525
61521	Entretien de terrains	+ 1830	752	Revenus des loyers	+ 1400
61522	Entretien de bâtiments	+ 7341	773	Mandats annulés	+ 1455
6237	Publications	+ 820	7788	Produits exceptionnels	+ 7831
6251	Voyages et déplacements	+ 950			
6336	Cotisation CNFPT et CDG	+ 45			
64111	Personnel titulaire	+ 4910			
6541	Créances admises en non valeur	+ 630			
6554	Contribution organisme de rgrpt	- 350			
6574	Subvention personnes privées	- 500			
657364	Subvention au budget chaufferie	+ 2600			
6615	Intérêts comptes courants	- 750			
022	Dépenses imprévues	- 14400			
023	Virement à la section d'investissement	+ 6100			
<i>TOTAL</i>		+ 12076	<i>TOTAL</i>		+ 12076

Mise aux voix : approuvée à l'unanimité.

#### **Décision modificative n° 4 : Chaufferie bois**

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
6061	Consommation bois, EDF, eau	- 100			
6615	Intérêts de ligne de trésorerie	+ 100			
<i>TOTAL</i>		0	<i>TOTAL</i>		

Mise aux voix : approuvée à l'unanimité.

#### **5. Tarifs communaux 2014**

##### **Tarifs concession cimetière et columbarium**

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs par rapport à 2013 :

Concession :

- Ancien cimetière : 19,50 € m<sup>2</sup>
- Nouveau cimetière : 31,80 € m<sup>2</sup>

Case columbarium :

- Pour 15 ans : 250 €
- Pour 30 ans : 400 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

- **Tarifs du repas à la cantine**

La convention établie entre le collège et la commune pour la fourniture des repas aux enfants des écoles primaire et maternelle mentionne une augmentation du prix du repas de 2,50 € à 2,55 €.

Il est proposé d'appliquer le tarif de 2,55 € aux familles des enfants.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

- **Tarifs des locations**

Il est proposé de maintenir les tarifs 2013 pour la location de la salle des fêtes et des abris couverts :

Salle des fêtes :

Location	Salle	Salle avec cuisine
Location aux Particuliers de la commune	160 €	190 €
Location aux Particuliers hors commune	190 €	240 €
Location à une Association de la commune	gratuit	gratuit
Location à une Association hors commune	50 €	70 €
Caution	100 €	
Défaut de nettoyage	50 € retenu sur caution	

Abris couverts :

- Ancien abri couvert : 76 €
- Nouvel abri couvert : 250 €

NB : les tarifs des abris ne sont applicables qu'aux particuliers.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

- **Tarifs garderie**

Il est proposé de maintenir les tarifs 2013 pour la garderie et de supprimer le tarif de la journée du mercredi :

- Semaine complète matin et soir : 7,60 €
- Semaine complète matin ou soir : 3,80 €
- 1 Journée : matin et soir : 2,10 €
- 1 Journée matin ou soir : 1,10 €
- Mercredi journée : supprimé
- Mercredi après-midi : 4 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

- **Tarifs Maison de la Pomme**

Il est proposé de maintenir les tarifs 2013 pour l'entrée à la Maison de la Pomme :

- Adulte : 3,50 €
- Adulte en groupe : 2,30 €
- Enfant : 1,50 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Jacqueline POLTORAK arrive.

## **6. Renouvellement de la subvention DETR pour la salle associative**

La demande déposée en 2013 n'a pas été retenue mais le dossier sera réexaminé en 2014.

Il est nécessaire de renouveler la délibération sollicitant la subvention de 25 % pour un montant de travaux d'environ 40 000 € HT.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

## **7. Convention de fourniture des repas par le collège**

Considérant que la convention de fourniture des repas avec le collège se termine au 31 décembre 2013 et qu'il est nécessaire de la renouveler.

Vu le projet établi par le Conseil Général et considérant qu'il n'y a aucune modification :

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

## **8. Echange de parcelles avec Yoan Cousty**

Il est proposé d'échanger la parcelle AL 163 appartenant à la Commune (ancienne station d'épuration) d'une contenance de 1510 m<sup>2</sup> contre la parcelle AL 204 appartenant à Yoan Cousty (chemin d'accès à la nouvelle station d'épuration) d'une contenance de 1383 m<sup>2</sup>, à titre gratuit.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Alain Pouquet présente le fonctionnement de la Station d'épuration.

## **9. Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Par délibération du 26 septembre 2013, la Communauté de Communes a décidé de modifier ses statuts afin d'adhérer au contrat local de santé sur le nord Dordogne :

- Suppression l'article 2 – C « Compétences facultatives – Action sociales »
- Remplacement par un article 2 – C « Compétences facultatives – Action sociale et santé » ainsi rédigé :

« Action générale en faveur de la prévention et du développement social, notamment :

- o Politique d'accompagnement des personnes âgées et/ou dépendantes, que ce soit à domicile ou en établissement
- o Aides aux personnes en difficultés »

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

## **10. Nombre de représentants à la Communauté de Communes lors du futur renouvellement**

Vu la loi n°2010-1563 dite de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010,

Vu l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L5211-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1479 authentifiant la population au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Vu la délibération n°18-2013 de la Communauté de communes en date du 7 mars 2013,

Monsieur le Maire indique qu'il est souhaitable d'acter le nombre de représentants dont la commune disposera au sein du Conseil communautaire à compter du renouvellement de 2014.

Conformément aux dispositions prévues dans la délibération précitée, et compte tenu de la population municipale authentifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la commune de Lanouaille disposera de 3 sièges au conseil communautaire.

Le conseil municipal prend acte des 3 sièges attribués à la commune de Lanouaille au sein du conseil communautaire du Pays de Lanouaille à compter du renouvellement 2014.

## **11. Demande de soutien financier pour le voyage scolaire des élèves du Lycée d'Excideuil**

Il est proposé d'attribuer une aide financière à un élève du lycée d'Excideuil qui part en voyage scolaire du 26 janvier au 1<sup>er</sup> février. Il s'agit d'un séjour au ski dont le coût représente 385 €.

Mise aux voix : le conseil décide d'attribuer 50 € à la famille de l'élève concerné à l'unanimité

## **12. Questions diverses**

### **Demande de subvention pour la restauration de l'église**

Les travaux de restauration des enduits de l'église sont estimés à 182 369 € HT.

L'assurance doit prendre en charge une partie de la rénovation. Pour le reste, il est proposé de solliciter une aide financière exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

### **Renouvellement de la convention d'entretien des poteaux incendie avec SOGEDO**

Il est proposé de reconduire la convention avec SOGEDO pour l'entretien des poteaux incendie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Son échéance est identique à celle du contrat de délégation du service d'eau potable SIAEP qui est fixée au 31 décembre 2025. Toutefois la convention peut être dénoncée annuellement.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Philippe Combroux et Pierre Chatelier font le compte rendu de la dernière réunion du SIAEP.

**Recrutement d'un emploi d'avenir**

Suite au départ d'un employé en CAE, il est proposé de recruter un nouvel agent en emploi d'avenir, emploi financé à 75 % par l'Etat.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.